

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.
Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Tous les envois doivent être affranchis

PRIX DES ANNONCES :

(la ligne ou son espace)
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

La R. P.

C'est au mois d'octobre prochain, dans 8 semaines, que le peuple suisse aura pour la seconde fois en 10 ans à se prononcer sur l'introduction de la représentation proportionnelle. Beaucoup se sont étonnés, et peut-être avec raison, que le problème de la R. P. soit présenté au peuple suisse à une aussi faible distance de la première votation; mais cela ne nous surprend pas du tout. Les minorités, qui, jusqu'ici, se sont vues maltraitées, parfois d'une manière révoltante et contraire à tout sentiment de justice, voyaient dans la R. P. un moyen séduisant et légal d'assurer leur place au ciel des constellations politiques. Et quand on parle de justice outragée, d'équité méconnue, il n'y a pas de délai qui puisse retenir l'homme guidé par de justes sentiments. Mais la R. P. a une autre propriété politique, qui est cette fois exécrable aux yeux de la majorité au détriment de laquelle fonctionnera ce système électoral. Cette propriété, bienfaisante aux yeux de ceux qui veulent tuer à tout prix la majorité; malfaisante, dissolvante, vénéneuse, dirait volontiers cette dernière, c'est qu'elle permet à tous les groupes, à toutes les nuances de parti, de se constituer séparément, d'introduire dans le corps de la majorité autant de coins qui produisent des fissures s'élargissant de plus en plus jusqu'au jour où l'œuvre de destruction de la belle cohésion d'antan est accomplie. C'est à ce point de vue surtout que la R. P. paraît un système monstrueusement inique aux yeux de la majorité.

On ne contestera guère la justice du principe qui veut assurer la représentation des minorités. Celles-ci ont le droit, au nom de la justice, de la morale qui, hélas! fait tant défaut en politique, au nom même de l'égalité des citoyens devant la loi et de la liberté des opinions, d'exiger une représentation équitable dans les assemblées et les corps constitués.

Mais d'autre part, par le fait même que la R. P. paraît une arme de guerre dirigée contre la majorité et qu'elle est tacitement envisagée de cette manière par quelques-uns dans leurs actes politiques, on comprendra aisément que la R. P. soit et devienne un sujet de discussion passionnant et émouvant, excitant jusqu'au ton le plus élevé du diapason les conversations qui s'échangent entre adversaires politiques.

Dans notre canton, le parti conservateur comme le parti radical ne sont guère pressés de prendre position. Pour les deux partis, les moments sont particulièrement graves, car ceux qui sont majorité en Valais sont minorité en Suisse et vice-versa. Or, ce qu'il y a de plus navrant et de plus dégoûtant en politique, c'est que les principes disparaissent le plus souvent devant les intérêts des partis. Les conservateurs valaisans ne peuvent voter la R. P. au fédéral, sans en accepter l'introduction au cantonal avec toutes ses conséquences. Les radicaux valaisans qui, depuis tant de lustres, se plaignent de l'égoïsme de la majorité conservatrice valaisanne et réclament la R. P. au cantonal, ne peuvent que difficilement se résoudre à la voter au fédéral et consentir de cette manière tout à fait bénévolement à mutiler le parti radical suisse auquel ils appartiennent.

C'est pourquoi nous estimons que la situation est grave, qu'elle appelle toute notre intelligence et toutes nos facultés. C'est à un véritable examen très approfondi de la situation qui nous est faite par le passé, le présent et par les décisions qui seront prises, que nous devons nous livrer. Les deux mois qui nous restent avant la célèbre votation ne sont pas de trop pour l'étude de ce redoutable problème. Que chacun y mette la volonté nécessaire.

Les Républiques sœurs

On a beaucoup commenté, des deux côtés de la frontière, le passage des toasts prési-

dentels touchant la communauté d'idéal démocratique des deux républiques voisines. „On dit volontiers de nos deux pays, a déclaré M. Comtesse, qu'ils sont des républiques sœurs. Ne serait-ce là qu'une image vide de sens ou n'est-ce pas plutôt l'expression toujours plus vraie d'une solidarité qui doit s'affirmer aussi bien sur le terrain de nos rapports économiques que sur le terrain des principes de notre vie républicaine et démocratique.“ Le président de la Confédération a parlé ensuite de l'ordre, du progrès sage et régulier, de la fraternité et de l'égalité sociale et de l'harmonie nécessaire de toutes les forces sociales.

M. Fallières a répondu: „Ce n'est pas sans raison qu'on a qualifié de sœurs votre république et la nôtre. N'avons-nous pas, des deux côtés de la frontière, le même sentiment des droits et des devoirs de la démocratie? Ne poursuivons-nous pas, avec une égale ardeur, ces deux mêmes fins sociales: l'amélioration du sort de l'homme et la grandeur de la patrie, par le travail, l'éducation, le progrès des choses et des lois, l'application des principes et des règles de la solidarité?“

Ce passage des deux discours a trouvé un meilleur accueil à gauche qu'à droite. La veille de la réception, la *Zürcher Post* avait émis son article de bienvenue sur le commun idéal démocratique des deux pays. En revanche, nous avons vu la *Liberté* faire des réserves et même le *Vaterland* déclarer „qu'il n'y a rien de commun entre la démocratie suisse et la démocratie française.“

La question est très délicate à trancher, pour la bonne raison que nos mœurs politiques sont encore imprégnées d'un esprit régional et que nous avons peut-être autant de conceptions de la démocratie que de constitutions cantonales. Il est évident que le degré de centralisation exerce une grande influence sur les rapports de l'Etat et des individus, la centralisation favorisant l'autorité et la continuité des traditions gouvernementales, la décentralisation, au contraire, la liberté des corporations et des associations, sinon des individus; car nos cantons sont aussi différents que possible à cet égard. D'autre part, le passé influe encore sur nos mœurs politiques. On s'aperçoit fréquemment que tel canton a toujours vécu sous le régime démocratique, tandis que tel autre, où le peuple accorde volontiers confiance à ses gouvernants, a conservé certaines traditions du régime aristocratique.

On peut dire, d'une façon générale, que tandis que la démocratie française s'est constituée sur les bases théoriques posées par Rousseau et les encyclopédistes du XVIII^e siècle, notre démocratie est essentiellement traditionaliste.

L'époque celtique, toute de décentralisation et d'émiettement, était par cela même démocratique, et même sous l'Helvétie romaine, ces tendances individualistes ne purent être étouffées. Les Allemands et les Burgondes avaient également une organisation démocratique. La démocratie est donc à la base même de notre développement ethnique. Il arriva, il est vrai, que les seigneurs voulurent implanter leur pouvoir en Suisse comme ils l'avaient fait ailleurs, mais les montagnards de Morgarten et de Sempach, en montrant que des „vilains“ savaient battre des nobles à plate couture, ne tardèrent pas à détruire le prestige du régime féodal, qui devait s'écrouler rapidement. Plus tard, nous assistons, avec le développement des patriciens, à une main-mise des villes sur les campagnes. Il y a cent douze ans, on trouvait encore tout naturel, dans beaucoup de cantons, même dans les plus démocratiques, de dominer en seigneur et maître sur des pays sujets. On le voit, la tradition, et non les principes, est à la base du développement des mœurs politiques dans les XIII^e cantons. Dans la Suisse occidentale, les constitutions cantonales, formées toutes d'une pièce de 1812 à 1850, sont au contraire généralement basées sur les principes de la Révolution française. Le mouvement de 1830 dans toute la Suisse est de même essence que celui qui abattit la monarchie légitime; dans la période qui précéda 1848, le même vent soufflait des deux côtés du Jura.

Tandis que la démocratie française, jeune encore, manque peut-être de traditions, la nôtre a tout intérêt à utiliser la logique des législateurs français pour mettre de l'ordre dans la complexité de traditions souvent contradictoires et quelquefois surannées.

La France est notamment en avance sur nous pour ce qui regarde le respect de la liberté individuelle. Nous avons en Suisse quantité de citoyens s'imaginant représenter des opinions très avancées, partisans enthousiastes de tous les droits populaires, mais impassibles en présence d'abus de pouvoir caractérisés.

Il se passe, dans ce domaine, des énormités. Il y a un an, un citoyen reçoit une lettre

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

LE Testament du Corsaire

par LOUIS LÉTANG

Elle ajouta: C'est ton droit d'être mon rédempteur. C'est peut-être ton devoir. Tends-moi la main, relève-moi. Je me ferai avec tant de bonheur ton esclave, ta chose! Ne détourne pas la tête, ne me rejette pas! Qui sait ce que le désespoir et l'abandon peuvent faire d'une malheureuse femme? Georges, par pitié!

Une émotion profonde étreignait M. de Cercy. Il distinguait dans les paroles excessives de Marianne un fond de vérité, une détresse morale bien réelle. Il eût voulu y compatir, mais comment?

— Hélas! murmura-t-il, trop tard.
— Trop tard? s'écria Marianne. Pourquoi?
Cette question, qui mettait en cause les choses du présent et de l'avenir, fut désagréable au jeune comte. Il eut un mouvement d'impatience.

— Cet entretien n'a que trop duré, déclara-t-il. Vous avez eu tort de m'y contraindre. Nous ne pou-

vons plus avoir rien de commun, rien!... On ne recommence pas une expérience comme celle dont je suis sorti brisé de corps et d'âme. Néanmoins, je vous répète que je n'ai pas de haine contre vous et que je vous pardonne tout le mal que vous m'avez fait. Je vous donne à nouveau l'assurance que vous n'aurez pas à vous plaindre des conditions matérielles du divorce qui sera prononcé entre nous. Et maintenant, c'en est assez. Adieu!

Il se détourna et se dirigea vers la porte de sortie. Mais, d'un bond, Marianne le devança et lui barra le passage.

— Tu ne veux plus de moi?
— Non.
— C'est bien fini?
— Oui.

Elle eut un rire sarcastique et sa voix se fit rauque, siffante:

— Je sais pourquoi tu me repousses et me dédaignes!

— Qu'importe!
— Il importe beaucoup... Tu en aimes une autre!
— Tais-toi!

— Tu en aimes une autre, te dis-je! Je l'ai vue. Oui, hier... au Bois... Elle était près de toi... dans ta voiture... Je vous guettais... Vous m'avez regardé tous les deux. Oh! ce que j'ai souffert!

— M. de Roir était au supplice. Il eût voulu se retirer, fuir, pour mettre fin à cette scène pénible. Mais elle était là, barrant le chemin, penchée vers lui, le touchant presque.

Elle poursuivait, véhémentement:

— Oni, je suis jalouse, jalouse atrocement de cette petite ouvrière aux cheveux pâles, que tu as été chercher je ne sais où. On plutôt si, je le sais, je me suis renseignée. C'est une sorte de virtuose de l'aiguille, une accommodée de broderies qu'on appelle pompeusement la „Fée aux dentelles“ et qui descend des hauteurs de Charonne! Son père joue du piston au café concert et sa mère vend des légumes aux Halles! Elle a des origines distinguées, ma remplaçante!

— Assez! commanda impérieusement le jeune comte que les sarcasmes de Marianne poussaient à bout. Laissez-moi passer!

— Non! fit-elle avec entêtement.
Il eut une soudaine montée de colère et porta les mains en avant comme s'il voulait saisir la jeune femme et l'écarteler de force. Mais il ne céda pas à cette impulsion violente.

Une autre idée lui vint.

Très calme, redevenu maître de lui, il se dirigea vers la table de travail d'Edgard Rébillon où se trouvaient disposés les boutons des avertisseurs électriques et il sonna.

Marianne abandonna tout aussitôt son attitude combative et revint prendre sa place près de la cheminée.

— Vous pouvez sortir, monsieur le comte, dit-elle avec une rage qui faisait trembler sa voix. Inutile de réclamer la protection d'un domestique.

Et comme il passait non loin d'elle pour gagner la porte, elle ajouta, furieuse, son beau visage convulsé par la colère:

— Va! je me vengerai sur elle!

Georges ne répondit pas et poursuivit son chemin sans un regard, sans un geste. Il ouvrit la porte et sortit.

Au valet de pied qui accourait:

— Inutile de vous déranger davantage, dit-il. Dans le vestibule, il s'arrêta un instant, ouvrit son portefeuille et griffonna quelques mots sur une de ses cartes.

— Vous avez une enveloppe? demanda-t-il au valet revenu à son poste d'attente, derrière une petite table pourvue de buvards et d'une papeterie complète.

— Parfaitement, monsieur.
— Donnez.

Georges glissa la lettre dans l'enveloppe et écrivit rapidement l'adresse.

— Pour votre maître, aussitôt qu'il sera rentré.

Il déposa la lettre sur la table et glissa un louis dans la main du valet de pied, puis il sortit de l'hôtel Rébillon très péniblement affecté de l'attitude de Marianne et de ses menaces.

IV

CŒURS TROUBLÉS

Rastée seule, celle-ci eut une crise de sanglots. Elle se répandit en imprécations et en serments de vengeance, puis elle forma les plus sombres projets.

Cette violente agitation finit par se calmer. La détente des nerfs se produisit.

Alors Marianne se renversa au fond de son fau-

d'insultes à laquelle il répond en précisant poliment, dans une lettre fermée qui ne fut montrée à personne, les motifs de plainte qu'il a contre le signataire; l'insulteur primitif découvre, trois mois après, que son honneur est atteint et fait condamner son adversaire à 600 francs de dommages-intérêts et aux frais. Ces jours derniers encore, un aubergiste dont la conduite n'a jamais fait l'objet d'une plainte ou d'une amende, voit son établissement fermé sur la réclamation d'un concurrent et d'autres personnes intéressées.

Notre démocratie est essentiellement traditionaliste et collectiviste, parfois même autoritaire; en cela elle a des bons côtés que les Français peuvent nous envier; mais il ne serait pas mauvais de lui infuser quelque peu de l'esprit individualiste de la démocratie française. On pourrait donc parler de deux démocraties complémentaires, ce qui ne les empêche pas d'être sœurs, puisque toutes deux ont hérité, dans une mesure large bien que différente, de l'esprit de la Révolution française.

CANTON DU VALAIS

Dons en faveur des inondés

Report de la liste précédente fr. 8998.50

Commune de Loèche-les-Bains	130.—
d'Oberwald	40.—
Par M. Défago, président, Champéry	1421.30
Commune de Steg	121.85
St-Martin	70.—
Hérémece	50.—
La Bâtiaz	102.—
Bourg-St-Pierre	100.25
Thermen	40.—
Ernen	55.50
Niederwald	21.—
Leytron	50.—
Chalais	147.45
Ried-Mörel	21.—
St-Nicolas	150.—
Granges	55.—
Viège	300.—
Ferden	62.—
Vérossaz	118.40
Ried-Brigue	65.—
Varone	124.85
Collonges	50.—
Collecte	105.—
Collombey	200.25
„La Villageoise“, fanfare de Chamoson	20.—
Société „Vieux Costumes“, Val d'Illeiez	20.—
Commune de Staldenried	10.—
Albinea	55.55
Saas-Balen	17.50
Hothem	10.—
Rarogne	158.—
Niedergersteln	40.80
Vionnaz	50.—
Bellwald	32.80
Par J. Ratzkowski, Hôtel d'Orny, Champex	222.85
Commune de Finhaut	480.55
Ried-Mörel	7.20
Saas-Fée	82.20
St-Léonard	150.—
Bourgeoisie de Charrat	50.—
Charrat, collecte	351.40
Commune de St-Maurice	513.50
Erschmatt	40.—
Ulrichen	50.—
Bürchen	53.—
Ergisch	10.—
Doréaz	96.—
Gliringem	12.50
Grimentz	26.25
Vissoie	30.—
Bourgeoisie de Grimentz	20.—

teu et, presque immobile, l'œil fixe, elle se prit à regarder brûler les bûches de hêtre sur les hauts landiers de fer forgé et à suivre la course folle des flammèches qui soudain se dissipent avec des orpèlements de feu d'artifice.

Sa pensée s'apaisait en même temps que le tumulte de ses artères et un lent engourdissement tombait sur elle.

Marianne demeura plus d'une heure dans cette somnolence.

Lorsque Edgard Rébillon rentra, elle ne quitta pas sa pose prostrée.

— Eh bien ! chère amie ? demanda le raffineur.

Marianne leva vers lui ses beaux yeux désolés, un peu meurtris par les larmes, mais elle ne répondit pas.

— Votre mari est venu, poursuivit-il. — Je ne le sais que trop — ajouta-t-il à part lui. Vous ne vous êtes pas entendus, ainsi que je le pensais bien ?

Et comme elle gardait encore le silence, Edgard s'agenouilla sur le tapis, prit les mains de la jeune femme qu'elle laissait pendantes, inertes, et les serra doucement.

— Voyons, chère belle, dites-moi quel grand malheur est arrivé ?

Elle le regarda longuement et soupira :

— Vous êtes bien mon ami ?... finit-elle par demander.

— Oui. Assurément.

— Un ami dévoué ?

— Certes.

— Aidez-moi à me venger !

— De qui ?

Commune de Miège	80.—
Bramois	125.—
Mage	40.—
Embd	14.85
Venthône	72.90
Gampel	300.—
Obergesteln	41.—
Goppisberg	18.—
Selkingen	20.30
Vente de denrées	338.85
Total à ce jour fr.	16,250.35

L'exposition valaisanne à Lausanne. — L'association agricole du Valais et celle de la Sierre enverront à l'exposition de Lausanne plus de 2200 bouteilles des divers crus.

L'exposition de fruits de l'association agricole du Valais et des particuliers ne sera certes pas la partie la moins intéressante de l'exposition. L'exhibition valaisanne de bétail ne sera, par contre, pas très importante : 10 têtes de la race d'Hérens, de 2 celle de Conches, 50 moutons, autant de chèvres, quelques chevaux, pouliches avec poulains, plusieurs mulets, ce sera tout.

La défense du Simplon. — Lundi dernier est entrée en service à Brigue la compagnie de sapeurs de forteresse de landwehr No 1. La troupe, forte de cinquante hommes, est placée sous les ordres du colonel Ribordy. Pendant son cours de répétition, qui durera jusqu'au 3 septembre, cette compagnie pénétrera à plusieurs reprises dans le tunnel du Simplon, en particulier à la station centrale, afin de vérifier les mines, portes en fer et autres travaux de défense.

La traversée des Alpes en aéroplane. — Le comité suisse pour la traversée des Alpes s'est réuni mardi à Brigue. Il a pris définitivement toutes les dispositions pour le départ des aéroplanes, qui se fera dans un grand pré, au-dessus de Brigüe, à 950 mètres d'altitude.

Les comités italien et suisse sont maintenant d'accord sur tous les points concernant l'organisation de la traversée, dont la date a été fixée du 18 au 24 septembre.

Les préparatifs vont commencer immédiatement. Le Dr Maurer, directeur de l'observatoire météorologique de Zurich, est arrivé mardi soir à Brigue. Il s'est rendu mercredi au Simplon pour étudier les courants aériens dans la région que devront franchir les aéroplanes.

Pour les enfants faibles d'esprit. — Sur la proposition du département de l'Instruction publique, le Conseil d'Etat vient de porter un arrêté qui oblige les communes à établir pour les enfants d'un développement intellectuel restreint des écoles spéciales dont le programme sera approprié aux besoins et aux aptitudes des élèves.

Cette obligation est imposée aux communes qui comptent 10 enfants au moins ayant, pendant deux ans, fréquenté sans succès l'école primaire, et dont l'état intellectuel réclame des moyens spéciaux d'enseignement.

Plusieurs communes peuvent se réunir pour créer une école. Le programme de ces écoles sera arrêté par le département de l'Instruction publique.

L'Etat, de son côté, ouvrira, le 1er octobre 1910, à l'Institut de Gérondé, une école-asile pour les enfants des deux sexes d'une intelligence insuffisante pour suivre les cours ordinaires de l'école primaire. Une convention spéciale concernant les frais d'installation et d'aménagement de cette nouvelle école sera passée entre l'Etat et la congrégation de l'ordre de la croix d'Ingenbohl. Les conditions d'admission seront déterminées par le départe-

ment de l'Instruction publique. Les enfants devront être âgés d'au moins 8 ans.

Le programme d'Instruction et d'éducation de l'école-asile sera établi par le département de l'Instruction publique d'entente avec la Direction de l'Institut, et l'enseignement sera donné dans les deux langues nationales.

Les frais de pension des élèves de l'école-asile de Gérondé seront supportés par les parents intéressés, à leur défaut, par la commune de domicile de l'enfant, ensuite d'engagements signés par eux. L'Etat subventionnera le personnel enseignant, qui suivra des cours pour maîtres de classes spéciales et le dit département dressera, au commencement de chaque année scolaire, un état nominatif des enfants qui devront fréquenter les écoles communales spéciales ou l'école-asile de Gérondé.

Les protestants en Valais. — Le protestantisme ferait des progrès dans notre très catholique Valais, au dire du *Bund*. La plupart des communautés réformées de ce canton, dit-il, se signalent par une vie religieuse intense. Les protestants de Sierre forment depuis une année une paroisse indépendante. Dans la plus ancienne paroisse de la diaspora réformée valaisanne, à Sion, le pasteur organise chaque dimanche un culte avec prêche et l'école dominicale; l'évangélisation de la jeunesse est l'objet de soins particuliers. Pour rapprocher tous les protestants du canton et leur montrer leur solidarité et leur force, une journée de la jeunesse réformée valaisanne devait être organisée le printemps dernier. Le mauvais temps vint retarder la réalisation de cette idée.

La communauté protestante de Sion possède une école primaire à deux degrés avec pensionnat, une école enfantine, une société de garçons et de jeunes gens, une société de jeunes filles, un chœur mixte et une société de couture.

A Martigny, il y a trois cultes évangéliques par mois, et l'Instruction religieuse y est enseignée chaque semaine à 20 ou 25 enfants. Outre cela, une „Association protestante“ cherche de temps à autre à réunir les réformés pour entretenir et accroître leur zèle. Elle organise dans ce but des conférences qui sont très fréquentées. Un bazar de charité, tenu à Salvan au profit de la jeune société, a rapporté 3100 fr. qui constituent le premier fonds pour la construction d'un temple. En effet, la salle mise gratuitement à la disposition de la communauté réformée de Martigny est devenue insuffisante.

A Saxon, il y a une petite école protestante avec 25 élèves et deux cultes y sont célébrés chaque mois. A Brigue aussi, le nombre des réformés ne cesse de croître; les enfants protestants y reçoivent chaque mardi l'enseignement de leur religion dans une salle de classe désignée pour cela par l'autorité communale. Des bibliothèques ont été établies à Saxon, Brigue et Sierre, qui sont alimentées par des amis de Lausanne, Berne et Bâle, comme aussi par la société pour la propagation de la bonne littérature, qui a son siège à Berne.

La prochaine vendange. — Tandis que dans les autres parties de la Suisse, la récolte sera insignifiante, la vendange, en Valais, sans être précisément très abondante, représentera une bonne année moyenne. Le vigneron valaisan peut ainsi s'estimer heureux, non seulement à cause des perspectives de la récolte, mais aussi parce que les prix seront très élevés, et cela pour deux causes : les caves vides d'une part et la mauvaise récolte en pays voisins. Les prix élevés de la faible récolte de 1909 seront encore dépassés. Il est question de 25, 28 et même 30 fr.

la brante de feudant (45 litres de vendange, soit 40 l. de vin), prix qui n'ont jamais été atteints jusqu'ici. Le vigneron, dans la crise qu'il traverse depuis une série d'années, se félicitera de ces prix élevés, mais il est d'autre part à redouter qu'à ce taux les vins étrangers à bon marché n'inondent le pays.

La récolte d'abricots qui va s'achever a été de même abondante. Legel du printemps n'a pas été aussi funeste qu'on l'avait cru. Les pommes et les poires font ployer les branches, tant il y en a. En somme, l'année sera bonne.

Hôpital-Infirmerie du district de Monthey. — Voici, établis à ce jour, les comptes des subventions, collectes, dons et legs faits à notre Hôpital :

a) Subventions des communes de 1903 à 1909	
1. Monthey 7 subv. à 1683.50 fr.	11784.50
2. Champéry 7 à 358.—	2506.—
3. Val d'Illeiez 7 à 467.—	3269.—
4. Troistorrents 7 à 778.50	5449.50
5. Collombey-Muraz 7 à 551.50	3860.50
6. Vionnaz 7 à 400.—	2800.—
7. Vouvry 7 à 654.—	4578.—
8. Port-Valais 7 à 361.50	2530.50
9. St-Gingolph 7 à 329.—	2303.—
Total des subventions fr. 39081.—	

b) Collectes faites dans les communes du district	
1. Monthey 1904 07-08	fr. 2785.55
2. Champéry 1905 06 08 10	777.45
3. Val d'Illeiez 1904-06 07-10	671.85
4. Troistorrents 1905-07 08-09	798.50
5. Collombey-Muraz 1904-07 08 10	1187.70
6. Vionnaz 1904 06 07-10	656.40
7. Vouvry 1904-06-07 08	1574.15
8. Port-Valais 1904 06-07	502.10
9. St-Gingolph 1904 06-07	194.30
Total des collectes fr. 9148.—	

c) Dons et legs	
Montant des dons déjà publiés	24931.20
Produit d'une soirée à Monthey par le cours de chant de Mlle Rouiller	265.40
Anonyme Vouvry	20.—
Famille de feu M. François Contat, Monthey	500.—
Héritiers de feu M. Hippolyte Premand, Champéry	400.—
Legs Marie Tollin, Troistorrents	250.—
Anonyme Champéry	500.—
Mlle Julienne Défago de Jn-Moe, Champéry	300.—
Harmonie de Monthey	50.—
Anonyme	30.—
Comité de la Fête cantonale des Musiques, à Monthey	100.—
M. Jules Raboud, à Monthey	13.30
Anonyme	1.—
Total des dons perçus à ce jour Fr. 27360.90	

Récapitulation	
a) Subvention des communes	39081.—
b) Collectes	9148.—
c) Dons et legs	27360.—
d) Intérêts des valeurs déposées en banque au 31 décembre 1909	8314.90
Total des valeurs perçues à ce jour Fr. 83903.90	

Outre ces valeurs nous nous faisons un plaisir de mentionner les très beaux dons suivants qui, soumis à un usufruit, ne peuvent être perçus pour le moment :

1. de feu M. Alexis Cottet, à Collombey fr. 10,000
2. de feu M. Oscar Cornut-Brunner à Martigny 20,000

Nous devons rappeler aussi les dons en nature qui nous sont parvenus de personnes de Monthey depuis l'ouverture de notre établissement, soit de :

— A la bonne heure !... Voilà comme je vous aime !...
— Vous m'aimez ?
— Pardon !... Ne jouons pas sur les mots... Je veux dire, voilà comme je désire que vous soyez : docile et plein de bonnes intentions...
— Où cela me mènera-t-il ?... fit pitensément Rébillon.
— Mais... mon cher... au but que vous poursuivez...
— Elle avait un sourire empreint d'une irrésistible coquetterie.
Rébillon s'enflamma :
— Ah ! chère Marianne, si...
Net, elle arrêta son élan.
— Un instant, s'il vous plaît !... Je veux d'abord tirer vengeance du dédain et des insultes de monsieur de Cercey. Aidez-moi de tout votre pouvoir. Après nous causerons...
— Eh bien ! j'y consens !...
— Bravo ! Vous êtes un véritable ami. J'ai votre parole.
Marianne se leva, rajusta sa coiffure devant une glace, posément, sans gêne, laissant Rébillon admirer la grâce suprême de ses attitudes; puis elle remit son chapeau et souffrit que son adorateur l'aidât à passer son manteau de fourrures.
— Quand vous reverrai-je ?... demanda-t-il.
— Aussitôt que possible et dès que j'aurai arrêté mes projets.

(A suivre).

— De monsieur de Cercey et de sa maîtresse.
— Est-ce bien nécessaire ?...
— Il le demande ! s'écria-t-elle, de nouveau courroucée. Vous ne savez donc pas que j'ai été insultée, baffouée, repoussée...
— N'exagérez-vous pas, mignonne ?
— Taisez-vous !... Vous êtes aussi contre moi...
— Par exemple, non ! Je vous ai donné une assez grande preuve de mon ardente affection...
— Laquelle ?...
— Eh bien ! mais... en cédant à votre caprice. J'ai gravement manqué à monsieur de Cercey...
— Tant mieux !...
— Ou tant pis... Tenez, voici ce que cela m'attire...
Il se releva, prit une chaise, s'assit près de la jeune femme, tira de la poche de son veston la lettre qu'un domestique venait de lui remettre et la montra à Marianne...
— Qu'est-ce que ce papier ?
— Une carte de votre mari sur laquelle il a griffonné un madrigal...
— Ah ! lisez...
Edgard s'exécuta :
— Voici le poulet :

„Monsieur Rébillon,
„Vous êtes un drôle. Attendez-vous à la visite de deux de mes amis.

„COMTE DE CERCEY“

— Un duel ! s'écria Marianne.
— Mon Dieu ! oui.
— Vous êtes brave, monsieur Rébillon.

— Suffisamment.
— Vous êtes adroit ?
— Je ne tire pas mal.
— Alors, vous le tuerez !...
— Qui ça ? Monsieur de Cercey ?
— Oui ! Oui !...
— Hein ! Je ne vois pas la nécessité d'un dénouement si tragique. Ordinairement cela se termine par de fortes égratignures. C'est déjà bien assez désagréable.
— Non ! non ! Pas de duel pour rire. Vous le tuerez.
Rébillon ne voulut pas contrarier Marianne et il s'inclina en souriant :
— Si cela vous plaît ?
— Je le veux. Moi je me chargerai de la petite dentellière.
— Qu'est-ce que cette dentellière ?...
— La conquête de mon mari !...
— Ah ?...
— Oui, une petite ouvrière... une fille du peuple...
— Bah ! elle n'est pas dangereuse !... fit Rébillon qui n'avait pas le caractère tragique.
— Je la hais.
— La haine, chère belle, n'est pas votre fait. Vous êtes bien trop jolie !... Cela dérange l'harmonie des traits et nuit à la douceur des beaux yeux.
— Vous êtes stupide !...
— Infiniment merci !...
— Alors, vous ne voulez pas servir mes projets, m'aider à me venger ?... Vous m'abandonnez ?...
— Du tout. Du tout... Je suis votre esclave très humble. Commandez, J'obéirai.

Mme Octave Coutat, 4 tabourets et 1 chaise longue; Mme Ida de Mayer-Coutat, marmelade, gelée, sirop et abricots; M. Maurice Cottet, négt, 5 litres kirsch; Savonnerie valaisanne, appareil pour savon liquide; M. le Dr Bovet, 1 matelas orin animal; M. Gallay, négt, 1 fauteuil; Mme Trotter-Baud, livres, journaux et jouets; M. Péra Arnold, draps, chemises, etc.

Comme on peut s'en rendre compte, la générosité du public a été grande envers notre infirmerie. Nous remercions vivement toutes les personnes charitables qui ont bien voulu nous aider jusqu'ici.

Maintenant que cette belle et grande œuvre est achevée et qu'elle commence à rendre des services, nous sommes sûrs que cette générosité ne se démentira pas et que les dons continueront à affluer plus nombreux que jamais.

Nous avons d'ailleurs besoin de cette aide financière, vu les grosses charges qui grèvent notre budget.

Que chacun dans la mesure de ses moyens veuille bien penser à notre infirmerie. Que chacun lui apporte son obole; petite ou grande, elle sera toujours reçue avec reconnaissance.

Le Comité de Direction

St-Maurice. — Football — Dimanche passé la 1re équipe de notre jeune Football-Club s'est rencontrée en un match amical contre le Monthey Football-Club et après les 90 minutes réglementaires, a battu celui-ci par 2 buts à 5.

Malgré la chaleur et le peu d'entraînement de la plupart des joueurs, la partie a été disputée avec courage de part et d'autre.

Espérons que ce nouveau succès encouragera nos jeunes gens et poussera la population de St-Maurice à leur prêter son appui moral et financier.

Militaire. — Cours de répétition. — Le Département militaire porte à la connaissance des officiers, sous-officiers et soldats du bataillon de fusiliers 11 élite, qu'un train spécial a été organisé avec l'horaire suivant, pour l'entrée au service du susdit bataillon, le 29 août prochain.

Martigny	départ 7.28 h. du mat.
Charrat-Fully	7.35 "
Saxon	7.42 "
Riddes	7.50 "
Ardon	8. — "
Sion	arrivée 8.10 "

Les militaires isolés du bataillon 88 devront prendre le train ordinaire partant de Brigue à 6 h. 28 du matin et arrivant à Sion à 8 h. 03.

Recrutement. — Les opérations du recrutement pour 1910 commenceront le 13 septembre à Vouvry et se termineront le 5 octobre à Fiesch (Haut-Valais).

L'affiche militaire indique le jour, l'heure et le lieu des opérations.

Les recours contre les décisions de la commission sanitaire doivent être adressés, avec les livrets de service, à M. le major Yersin Charles, à Payerne, médecin de la 1re division.

Les hommes astreints à se présenter qui ne paieront pas à la levée, seront soumis au paiement de la taxe militaire pour l'année de recrutement, outre la punition de 10 jours d'arrêts disciplinaires qu'ils auront encourus pour avoir fait défaut sans justification.

Loi d'introduction au Code civil suisse. — La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi cantonale d'introduction au Code civil suisse élaboré, comme on sait, par M. G. Lorétan, juge cantonal, a siégé cette semaine au palais du gouvernement. Cette commission était composée de MM. G. Lorétan, Alexis Graver, juges cantonaux, C. Défayes et R. Evéquo, députés. M. Couchepin, chef du département de Justice et Police, qui a consacré beaucoup de travail à l'élaboration de cet important travail, assistait également aux délibérations.

Doctorat. — M. Camille Favre, vétérinaire, inspecteur d'arrondissement et membre du conseil de santé, à Sion, vient d'obtenir le grade de docteur en médecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne.

Décès. — Nous enregistrons avec regret le décès, survenu à Sion, mardi, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, de M. Clovis Martin, originaire de Monthey.

Le défunt, qui était notaire, avait été autrefois greffier du Tribunal de Monthey; puis avait été secrétaire au département de l'Intérieur, poste qu'il avait résigné au lendemain du rejet de la loi sur le traitement des employés de l'Etat. Depuis quelques années il était sténographe des débats du Grand Conseil.

M. Clovis Martin, comme son frère Marius, meurt jeune; il n'avait que 51 ans.

Il laisse une veuve et trois enfants à qui nous présentons nos bien sincères condoléances pour le deuil cruel qui les frappe.

Chronique locale

Kermesse

Nous rappelons aux amateurs de franche gaieté la fête champêtre organisée le 28 et

par les sociétés de gymnastique et de musique italienne, dans la belle campagne d'Emile Rouiller, derrière le café de l'Hôtel-de-Ville.

Tout en s'y amusant cordialement, on y sera au frais sous les beaux arbres qui ornent la propriété et à proximité de la cantine aux crûs délicieux.

Les préparatifs se font en toute célérité et il y aura de la joie en perspective pour chacun, les jeux étant nombreux et variés.

Le concours de luteurs renommés est doré et déjà acquis aux comités organisateurs et tout promet une heureuse réussite si Phébus veut bien être de la partie.

On nous dit grand bien de la musique italienne fortement en progrès qui, exceptionnellement et ensuite de circonstances particulières, remplacera la „Solide“ qui, jusqu'ici, prêtait toujours si obligeamment son concours aux sociétés locales, lors de leurs kermesses.

Nous engageons vivement les joyeux vivants à venir s'amuser gentiment à cette petite fête de famille et invitons tout particulièrement ceux d'humeur morose à venir y dissiper leurs noirs papillons.

Nous grantissons aux uns et aux autres qu'ils ne seront pas déçus.

Les Comités.

Concert

Ce soir, vendredi, à 8 1/2 h., sur la Place centrale, concert par l'Harmonie municipale.

Le Chemin de fer Martigny-Orsières

C'est demain samedi 27 et., ainsi que nous l'avons annoncé, qu'a lieu l'inauguration du chemin de fer Martigny-Orsières, dont la collaudation s'est effectuée hier jeudi. Voici quelques détails, qui ne manqueront pas d'intéresser, sur le tracé de cette ligne, longue de près de 20 kilomètres, qui a son point terminus à Orsières-Ville :

La nouvelle voie ferrée a le caractère d'une voie principale : elle est à écartement normal, avec pente maximum de 35/100, rayon minimum de 180 m. et traction électrique. Les autres chemins de fer desservant à ce jour les vallées secondaires, soit le Viège-Zermatt, le Martigny-Châtelard et le Monthey-Champéry ont un caractère de lignes de montagne ou de touristes; ce sont des voies étroites, à petits rayons et fortes rampes, avec des tronçons à crémaillère.

Le chemin de fer Martigny-Orsières a son origine à la côte 470, sur la plateforme de la gare CFF de Martigny, dont il utilise les rails sur près de 500 m., de longueur. Partant dans la direction de Charrat, la ligne décrit une grande courbe en demi-cercle dans la plaine, pour reprendre la direction de la vallée d'Entremont. Au km. 2,5, altitude 477 m., se trouve la halte de Martigny-Ville, qui fait le service des voyageurs et des bagages. La gare de Martigny-Bourg, située au pied du Mont-Chemin, km. 2,90, altitude 487 m., forme la limite entre le tronçon en plaine et celui en montagne. Une station qui porte le nom de Martigny-Croix, au km. 4,05 et à la cote 506, dessert la commune de Martigny-Combe et les usines d'électro-chimie et d'aluminium de Martigny-Bourg. De là le tracé suit le flanc du Mont-Chemin, sur la rive droite de la Dranse. Cette rivière est traversée au km. 6 par un pont en pierre, à partir duquel la ligne côtoie la Dranse, dans un ravin encaissé et sauvage, jusqu'au km. 8,3 où un pont métallique fait de nouveau passer la voie ferrée sur la rive droite. Ce tronçon comprend la halte des Vallettes, au km. 7,400, altitude 617 m., point de départ pour les Gorges du Durand et Champex, et la station de Bovernier, au km. 8,05, même altitude.

Au km. 11,8, au lieu dit les „Trappistes“, la voie ferrée passe de nouveau sur la rive gauche de la Dranse qu'elle ne quitte plus jusqu'à Orsières. Le chef-lieu du district, Sembrancher, a sa gare au pied du mont Catogne, à proximité immédiate de la localité, km. 13,1, alt. 720 m.; c'est de cette station que se détachera la ligne projetée du Val de Bagnes.

Une halte, celle de la Douay, située au km. 16,5, alt. 821 m., dessert le hameau du même nom et ceux de Chamaille et Sous-la-Lex. La gare terminus d'Orsières, km. 19,3, alt. 905 m., a une extension considérable. En dehors des installations nécessaires au service de la gare, il s'y trouve une grande remise pour le matériel roulant, avec ateliers de réparations, magasins et logements.

Un raccordement industriel est prévu pour les usines des forces motrices de la „British Aluminium Company“, qui se trouvent près de la jonction des Dranse de Ferret et du St-Bernard, à environ 600 m. en amont de la gare.

Outre les trois ponts sur la Dranse, de nombreux ouvrages d'art sont échelonnés le long de la ligne. Les principaux sont : sept tunnels dont la longueur varie entre 50 à 120 m., deux galeries de protection près de Bovernier, de nombreux ponts et aqueducs en maçonnerie, et des murs d'une hauteur considérable sur une grande partie de la ligne. Les travaux ont été commencés en 1907.

La Compagnie a publié à cette occasion un très joli guide illustré de la région.

Le prix des places en 3me classe, pour les habitants des districts de Martigny et Entremont, sera : de Martigny CFF à Orsières, simple course 1 fr. 50, aller et retour 2 fr. 40; jusqu'à Sembrancher 1 fr. 05, aller et retour 1 fr. 70.

Confédération Suisse

Les indemnités de l'absinthe. — Voici de quelle façon seraient, d'après le projet d'arrêté fédéral, réparties les indemnités accordées aux distillateurs et cultivateurs d'absinthe.

Les cultivateurs recevraient une indemnité représentant les 3/4 de la moins-value des terrains résultant de l'abolition de l'absinthe, puis une indemnité représentant le double du rendement net moyen des 5 dernières années.

Les distillateurs recevraient également l'indemnité des 3/4 de la moins-value des bâtiments et installations, plus une indemnité représentant le triple du revenu moyen annuel net des 5 dernières années.

Les négociants en gros, c'est-à-dire ceux qui ont vendu dans les 5 dernières années 10.000 l. d'absinthe, en moyenne, recevraient également l'indemnité du triple du rendement net annuel des 5 dernières années.

Enfin, les employés et ouvriers des fabriques d'absinthe recevraient une indemnité représentant le gain total des 3 dernières années. Cependant, cette indemnité subit une réduction proportionnelle pour les plus jeunes employés, en ce sens que l'indemnité totale ne sera touchée que par les employés et ouvriers âgés de plus de 45 ans et que ceux qui sont âgés de moins de 30 ans ne touchent que le 20 % de l'indemnité.

D'après les calculs du département des finances, les indemnités ainsi calculées représenteraient les chiffres suivants : cultivateurs, 76,225 fr.; distillateurs, 1,052,366 fr., négociants, 11,830 fr.; ouvriers et employés, 505,657 fr. Total, 1,646,078 fr., tandis que le rendement annuel de l'industrie de l'absinthe est estimé à 539,521 fr.

L'indemnité représente donc à peu près exactement le triple du rendement total annuel.

Quant à la procédure qui sera employée pour fixer les indemnités, voici comment elle est tracée dans le projet soumis au Conseil fédéral :

Les indemnités seront arrêtées directement par entente directe entre la Confédération et les intéressés. Si cette entente ne peut pas intervenir, le litige est soumis à une commission d'estimation de 3 membres, dont un membre est nommé par le Tribunal fédéral, un autre par le Conseil fédéral et le troisième par le gouvernement du canton dans lequel est située la fabrique ou la propriété intéressée.

L'intéressé a droit de recours dans les 30 jours contre la décision de la commission et c'est le Tribunal fédéral, dans ce cas, qui tranche en dernier ressort.

Les détails de la procédure seront réglés par une ordonnance du Conseil fédéral.

Nouvelles des Cantons

Zurich

Arrestation mouvementée

La police a arrêté mardi matin à Zurich un individu nommé Wintsch, se disant mécanoicien et voyageur, originaire de Dietikon, poursuivi par le parquet de Berne pour vol de deux objets d'art d'une valeur de 30,000 fr. dérobés chez un antiquaire de cette ville. Il s'agit d'œuvres de Rubens. Wintsch a opposé une résistance désespérée aux agents. C'est un cambrioleur qui a déjà subi plusieurs condamnations.

Berne

Une hécatombe d'œufs

Une femme qui rentrait du marché de Langenthal pour se rendre à Nieder-Buchsiten et qui avait avec elle de grandes provisions, dont 3000 œufs, a été renversée par un char à pont et blessée grièvement. Tous les œufs ont été brisés.

Tessin

Un marquis contrebandier

Le marquis italien Gino Capponi, de Naples, qui avait été condamné en Italie à une amende de 150,000 francs pour s'être livré à la contrebande de la saccharine, a été arrêté à Lugano.

Nouvelles étrangères

Le choléra s'étend

En Italie

L'épidémie suit une marche lente et ascendante, sans cependant sortir de la province des Pouilles.

Dans les campagnes environnantes, la population, en proie aux plus folles superstitions,

non seulement ne prête plus aucun concours aux autorités dans leur œuvre de désinfection et de prophylaxie, mais encore fait tout le possible pour l'empêcher. Il faut user de contrainte pour transporter les malades aux lazarets. Les habitants en sont au point de cacher le choléra et abandonnent les malades pour s'enfuir en emportant leurs effets.

En Russie

En Russie, le choléra devient de plus en plus menaçant. Selon *Paris-Journal*, il y a eu cette semaine en Russie 8733 morts, sur 23 mille 944 cas de choléra constatés. Depuis le commencement de l'épidémie, sur 115,996 cas, 50,887 ont entraîné la mort.

Suivant une dépêche de Vienne, deux femmes arrivant de Hongrie et présentant des symptômes de choléra ont été admises à l'hôpital François-Joseph et l'une d'elles a succombé. Des mesures de rigueur ont été ordonnées par les autorités autrichiennes.

Belgique

200,000 francs dans une tombe

Voici dans quelles circonstances peu banales on a découvert le gagnant du gros lot de 200,000 francs de l'Exposition de Bruxelles, que personne n'était venu réclamer :

Un jeune ouvrier belge, qui avait acheté le billet, a été tué par un accident de travail quelques jours avant le tirage. Selon l'usage du pays, on lui a mis son meilleur vêtement pour l'enterrer.

Lorsque huit jours se furent passés sans que les 200,000 fr. eussent été réclamés, les parents du jeune homme se rappelèrent que celui-ci avait un billet de loterie dans le gousset de son gilet neuf. Ils firent donc des démarches pour obtenir la permission d'exhumer le cadavre.

Au bout de quelque temps, l'exhumation fut accordée et on a retrouvé ainsi le billet de loterie gagnant.

Norvège

Un volcan dans les glaces

Le correspondant de l'*Aftenposten*, arrivé à Hammerfest après un voyage au Spitzberg à bord du „Kong-Harald“, télégraphie que le géologue norvégien Hoel, appartenant à l'expédition Isachsen, a trouvé les traces d'un volcan à Wood-Bay.

La côte est parsemée de cendres et de lava. Sous le glacier, un geyser s'est formé et l'eau qui en jaillit a une température de 24 degrés centigrades.

Cette information, communiquée au congrès géologique qui se tient actuellement à Stockholm, y a créé une véritable sensation.

M. Hoel continue ses recherches afin de découvrir le cratère du volcan.

BIBLIOGRAPHIE

La justice électorale par la représentation proportionnelle, par le Dr G. Chatenay, secrétaire du comité vaudois de propagande en faveur de la R.P. — Brochure de 64 pages; prix, 40 cent. — En vente dans les principales librairies.

Sommaire : Introduction. — Fonctionnement avec démonstration. — Historique. — Opinions émises par Ernest Naville, Numa Droz, S. Cuénoud, B. van Muyden, Emile Olivier. — Extraits de discours et de rapports de R. Comtesse, président de la Confédération; des conseillers nationaux Ador, Brüstlein, Calame-Colin, Forrer, Greulich, Legier, Motta, rapporteur en français, Muheim, Scherrer-Füllmann, Secrétan, Speiser, rapporteur en allemand, Staub, Steuble; des conseillers aux Etats de Reding, rapporteurs, et Wirz. — Objections. — Attitude des électeurs. — Conclusions.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette brochure qui ne manquera pas de les intéresser vivement.

Malheur aux pauvres de sang

„Malheur aux pauvres de sang!“ voilà ce qu'on devrait aussi placarder dans tous les endroits publics. Ayez du sang afin d'avoir des bronches et des poumons solides qui vous permettront de braver toutes les poussières saturées de microbes.

La phthisie n'est-elle pas à proprement parler l'épuisement du sang, la suite naturelle de l'anémie? Pour prévenir la phthisie, un sang riche est de toute nécessité. Le moyen le plus pratique de protéger les poitrines faibles est de faire circuler dans les poumons un sang riche. De là la grande quantité d'existences sauvées par les Pilules Pink. Ces pilules ont, en effet, la remarquable propriété de renouveler le sang, non pas indirectement, mais directement, avec chaque dose. Aussi guérissent-elles des milliers de cas d'anémie, de chlorose, de faiblesse générale, toutes maladies qui ont pour origine la pauvreté du sang.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse : MM. Cartier & Jörn, droguistes, Genève. 3 francs 50 la boîte, 19 francs les 6 boîtes, franco.

Grand match aux quilles et au flobert

organisé par la fanfare „Helvétia“ d'ARDON
au café industriel GAILLARD Frères
Nombreux prix
La clôture aura lieu en septembre.
Le Comité.

Vins en gros et mi-gros

Spécialité de vins rouges et blancs
Maison de toute confiance et très recommandée
A. ROSSA, Martigny-Ville



Chasse

Fusils soignés. Cartouches en tous genres.
Spécialité de Munition à poudres sans fumée.
Agence générale de la Manufacture française d'Armes
de St-Etienne. Vente aux prix originaux du Tarif-Album.
Expéditions promptes et bien conditionnées
Petitpierre Fils et Co, Neuchâtel
Maison fondée en 1848 — Téléphone 315

Dix ans de succès ont été obtenus par le **Lysoform**
médicinal, grâce à ses propriétés antiseptiques et désinfectantes, grâce aussi à son emploi facile et sans danger. — Vu les nombreuses contrefaçons, la simple prudence exige de toujours exiger les emballages d'origine portant notre marque :



Brasserie Beauregard, Montreux

Spécialités de bières en fûts et en bouteilles
Beauregard façon Pilsen & Munich
Munich : Franziskaner Leisbräu, Hofbräu (Brasserie Royale)
Pilsen : Bürgerliches Bräuhaus, Urquell.
Culmbach : Actienbrauerei.
Pale Ale : Bass
Stout : Guinness.
Expéditions par caisses depuis 10 bouteilles
Service spécial pour hôtels de montagne, par la poste en caisses de 10 bouteilles. — Demandez Prix-courant.
Adresse télégraphique : „Beauregardbier“, Montreux
Téléphone 81

Houilles - Cokes - Anthracites - Briquettes

de toutes provenances pour l'usage domestique et l'industrie
Spécialités pour Hôtels. — Arrangements
Expéditions directes de la mine ou de nos chantiers
Gros - Les Fils FATH, Vevey - Détail
Téléphone 72. — Tous renseignements et prix à disposition.

Dimanche 28 août 1910

Propriété **ROUILLER** Hôtel-de-Ville Martigny

KERMESSE

organisée par les sociétés „Philharmonique italienne“ et de Gymnastique „Octoduria“ de Martigny

Programme :

11 h. Concert apéritif à la cantine donné par la „Philharmonique italienne“ sous la direction de M. B. Corrado

1 h. Cortège en Ville, ouverture des

Jeux de : Fléchettes, Flobert, Roue de fortune, Loterie moderne, etc. avec magnifiques prix

Grande attraction : Arène de lutte

avec les concours des célèbres lutteurs

Bonna, Jaccard, Roy, lauréats de la fête de Saxon et l'imbattable nègre, etc.

Clôture du grand match de quilles

7 1/2 h. Distribution des prix. — Dès 8 1/2 h. Grande illumination

BAL — Orchestre choisi

Cantines à bière et à vin sous les beaux ombrages de la propriété

Consommation de 1^{er} choix

L'ouverture de la cantine se fera le samedi soir 27 et par un concert de la „Philharmonique“ et productions de la société de Gymnastique.

En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée de 8 jours et la clôture du match de quilles également.

Dr RIBORDY

absent

pour service militaire

du 27 août au 11 septembre

Bureau de placement

J. B. Lattion

SION

rue des Remparts

pour tous les employés des deux sexes

Se recommande.

Mme DELUZ, Bureau de Placement de Territet

demande de suite

et pour la saison d'hiver

personnel

pour familles et Hôtels.



Poussines

A vendre belles poussines de Padoue Italie, reconnues la meilleure qualité pour la ponte, à fr. 1.80 pièce. Expédition par poste ou par chemin de fer, à partir de 6 pièces l'emballage est gratis.
Adresse : Perron Augustin, Martigny-Gare.

Fromage d'Emmenthal

Gras fr. 1 à 1,70 le kg.
Très gras fr. 2 à 2,10 le kg
Tilsit, très gras fr. 1,60 à 1,80 le kg.
Més-gras fr. 1,30 à 1,40 le kg.
A partir de 10 kg, contre rembour.
ALOIS GABRIEL, Dépôt de fromage, Buochs (Nidw.)

Jeune homme robuste aurait l'occasion d'apprendre à de favorables conditions le métier de

boucher et charcutier ainsi que la langue allemande.

Alfred Stoller, boucherie, Brigue.

A louer de suite

Place Centrale, Martigny un appartement

de 3 pièces et cuisine, salle de bains, eau, gaz, électricité, chauffage central.
Adresser offres sous M13886 L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

La bicyclette Garbaccio

est la seule construite en Valais et la seule parfaite.
François Garbaccio, constructeur, Sierre Valsis.

On demande pour de suite

une jeune fille

connaissant tous les travaux du ménage et aimant les enfants. Bon gag.
S'adresser sous chiffre 251, Monthey.

On demande de suite ou pour le 1er septembre, une

bonne laveuse

une apprentie repasseuse et une jeune fille pour aider au ménage. S'adresser à Mme GERVAZ SENECHAUD, blanchisserie, MONTREUX.

Occasion

A vendre facile d'emploi, un établi

et divers outils de charbon, avec accessoires : fournitures, modèles, etc.
S'adresser au „Confédéré“.

A vendre en Ville, ensemble ou séparément, une maison

de construction récente, à 2 étages et atelier, eau, gaz, électricité; dans quartier bien situé.
A la même adresse à louer pour le 15 octobre, un

appartement

de 4 chambres, cuisine, dépendances, eau gaz, électricité.
S'adresser à Vve Florentin JORIS.

EAU MINERALE ALCAINE NATURELLE



Dépôts : Maurice Gay, Sion. Candide Masserey, Sierre. Pharmacie Morand, Martigny. Henri Défago, cafetier, Monthey.

Avis et recommandation

Le soussigné avise le public de Martigny et environs, qu'il a repris l'ancienne forge de la maison **LOUIS TORNAY**, entre Martigny-Ville et le Bourg.
Il se recommande spécialement pour ferrage de chevaux, ma'ots, chars et voitures.
Réparations d'outils et machines agricoles.
L. ROSSO.

Persil
lève le linge rapidement, sans fatigue, à bon marché, et le conserve merveilleusement!
Seuls fabricants:
Henkel & Co., Düsseldorf.
Connus au monde entier depuis 34 ans par leur
Soûde à blanchir Henkel
Dépôt général: Albert Blum, G. Bâle

Banque de Sierre, Sierre

Compte des Chèques Postaux II. 456.
Obligations de 500 fr. au 4 1/4 % dénonçables d'année en année
Dépôts { Caisse d'Epargne 4 %
Comptes-courants, actuellement 3 1/2 %
Prêts Hypothécaires.
La Direction.

Les chaussures Hirt sont les meilleures
Garantie pour chaque paire. Demandez catalogue gratuit!
l'expédie contre remboursement:
Souliers de dimanche pour messieurs, solides et élégants No. 39-48 Frs. 8.50
Souliers de travail à crochets pour messieurs, ferrés No. 39-48 Frs. 9. -
Souliers de travail à ocellets pour ouvriers, ferrés, la No. 39-48 Frs. 7.80
Souliers de dimanche pour dames, forme élégante No. 36-42 Frs. 7. -
Souliers de travail p. dames, ferrés No. 36-43 Frs. 6.30
Souliers pour fillettes, solides et ferrés No. 26-29 Frs. 4.20
Souliers de dimanche pour fillettes No. 30-35 Frs. 5. -
Souliers p. garçons, solides et ferrés No. 26-29 Frs. 4.50
No. 30-35 Frs. 5.50 No. 36-39 Frs. 6.80
Rod. Hirt, Lenzbourg.

Que chacun prenne note

que l'Imprimerie Commerciale, Avenue de la Gare, à Martigny, désireuse de faire profiter sa clientèle ainsi que le public en général, des améliorations qui surviennent dans la fabrication des articles de bureau, vendra désormais ses Classeurs modernes **Sennecken** (la meilleure fabrique du monde) que **2 fr. 50** et avec perforateur qui pourra s'adapter à chaque classeur **3 fr. 50** au lieu de **3 et 4 fr.**

Matériaux de construction
Fabrique de carreaux pour dallages et de tuyaux en ciment
Gétaz & Romang
Vevey & Lausanne
Dallages et revêtements céramiques
Appareils sanitaires pour W. C., Bains; etc.

Aux Expéditeurs de

RAISINS

Si vous désirez recevoir un grand nombre de commandes, Publiez des **ANNONCES** dans les journaux les plus répandus et les mieux qualifiés pour une publicité pareille. Tous renseignements, listes de journaux, devis, etc., seront fournis immédiatement par l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler** laquelle se charge AUX MEILLEURES CONDITIONS, de toute insertion dans n'importe quelle feuille suisse ou étrangère.